

Du vingt-cinq octobre mil huit cent cinquante-huit, à neuf heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de Louis Marie Gustave Bernardin Guet
 âgé de deux ans, né à La Garde département
 de Var le vingt du mois de Mai mil
 huit cent vingt-six profession de Cultivateur domicilié
 à La Garde département de Var fils unique de Charles Louis
Guet profession de Cultivateur
 domicilié à La Garde département de Var et de Marie
Christine Effroy son épouse, Le père ci-dessus et conjointement son père

N° 11
Guet
Allard

Et d' Amathea Magdeleine Allard
 âgée de deux ans, née à La Garde département de Var
 le vingt du mois de novembre mil huit cent vingt-neuf
 profession de ouvrière domiciliée à La Garde département
 de Var fille unique de Joseph Antoine Allard
 profession de Cultivateur domicilié à La Garde département
 de Var et de Marie Justine Blanc son épouse
 Le père ci-dessus et conjointement son père

Les actes préliminaires sont : 4° Les publications de mariage faites par vous
 sans opposition les dimanches dix et dix-sept de ce mois, en l'église
 paroissiale de La Garde affichées par vous à la maison commune par la loi.

- 1° De l'acte de naissance de Louis Marie Gustave Bernardin Guet futur époux
- 2° De l'acte de naissance de Amathea Magdeleine Allard future épouse
- 3° De l'acte de naissance de Charles Louis Guet père de l'époux
- 4° De l'acte de naissance de Joseph Antoine Allard père de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux :

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré que les publications par vous faites de
 mariage

ont déclaré qu'il n'a été fait de contrat de mariage, à la date du _____
 du mois d _____ mil huit-cent-cinquante _____ par devant
 M _____
 notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Amathea Magdeleine Allard
Louis Marie Gustave Bernardin Guet.

En présence de Monsieur Genovès
 domicilié à La Garde département de Var âgé de vingt-cinq ans
 profession de propriétaire, ainsi parait en alle des futurs époux

De François Legall
 domicilié à La Garde département de Var âgé de vingt-cinq ans
 profession de commerçant, ainsi parait en alle des futurs époux

De André Guet
 domicilié à La Garde département de Var âgé de deux ans
 profession de Cultivateur, ainsi parait en alle des futurs époux

Et de Jules Allard
 domicilié à La Garde département de Var âgé de vingt ans
 profession de Cultivateur, ainsi parait en alle des futurs époux

Après quoi, moi Marius Olivier maire de la Commune de La Garde
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi par les quatre
 témoins susdits, les autres parties ayant déclaré en avoir signé et
 le faire regard

Genovès Legall
Guet Allard
Guet
M. Olivier